

**Marchés financiers et assurances : ces techniques pour
lutter contre le risque ne sont pas substituables, ne
s'adressent pas aux mêmes risques, et n'ont pas les
mêmes effets**

Jean-Marc Boussard

► **To cite this version:**

Jean-Marc Boussard. Marchés financiers et assurances : ces techniques pour lutter contre le risque ne sont pas substituables, ne s'adressent pas aux mêmes risques, et n'ont pas les mêmes effets. 2000, 1 p. hal-02836700

HAL Id: hal-02836700

<https://hal.inrae.fr/hal-02836700>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Marchés financiers et assurances:
ces techniques pour lutter contre le risque ne sont pas substituables, ne s'adressent pas
aux mêmes risques, et n'ont pas les mêmes effets.**

Il est fréquent d'entendre dire que les marchés financiers constituent des substituts à l'assurance. Par exemple, les "marchés à terme" permettent de s'assurer contre les risques de prix. Cela est vrai, en ce sens que, moyennant l'abandon d'une certaine espérance de profit, un décideur peut maintenant être tout à fait sûr du prix auquel il vendra sa production dans six mois. Il s'agit fondamentalement de la même situation que celle d'un propriétaire qui paye une prime d'assurance pour garantir son bien contre l'incendie, ce qui l'amène à renoncer au montant de cette prime pour être sûr de retrouver la valeur de son patrimoine à la fin de l'année même en cas de sinistre.

Cependant, si les effets sur l'assuré sont les mêmes pour l'assurance que pour les marchés financiers, la nature des risques couverts par l'une ou l'autre de ces techniques, leurs effets macro-économiques, et leurs conséquences sur le "bien être global" (dans la mesure où l'on peut définir cette chose) sont si différents qu'il vaut la peine de les distinguer soigneusement quand on s'occupe de politiques publiques. L'assureur couvre des risques soumis à la "loi des grands nombres", et ne prend lui-même aucun risque: la probabilité que ses engagements dépassent ses recettes est négligeable. Il n'a donc aucun profit, et le métier d'assureur est sans coût. Evidemment, ce n'est pas complètement vrai; il y a les frais de gestion, et les profits "normaux". Mais ceux-ci sont modestes. Si par hasard l'assureur fait du profit au-delà des normes du moment, la concurrence le rappelle à l'ordre, en proposant des contrats aussi bons à moindre frais. Par ailleurs, l'assureur prend quelques risques tout de même, ne serait-ce que celui de mal calculer ses risques - Mais ce faisant, il se comporte en spéculateur, et fait des profits à ce titre, non au titre de l'assurance -

L'assureur est donc un bienfaiteur de l'Humanité, qui, contre une rémunération modeste, supprime les conséquences des risques qu'il couvre. En même temps, il n'a aucune action sur ces derniers, qui peuvent par conséquent perdurer indéfiniment si la Nature le veut ainsi. Le spéculateur, quand à lui, prend des risques. C'est pour cela qu'il a droit à des profits. Ceux-ci ne peuvent pas être diminués par le jeu de la concurrence: seule, la diminution de l'aversion moyenne pour le risque de l'ensemble des spéculateurs est de nature à réduire ces profits. C'est aussi un bienfaiteur de l'Humanité, mais pour une autre raison: En spéculant, s'il gagne de l'argent, il accroît la demande quand le prix est bas, et l'offre quand le prix est élevé. De ce fait, il réduit les fluctuations. Par là même, s'il a du succès, il concourt à sa propre disparition. C'est comme cela qu'il est utile: Contrairement à l'assureur, s'il est efficace, il réduit vraiment les risques. Malheureusement, le spéculateur, souvent, se trompe. Et quand il se trompe, non seulement il se ruine, mais encore, il accroît les risques. Il est donc naturel de le punir sévèrement, comme faisait la Révolution Française, qui guillotinaient les accapareurs.

Sans aller jusqu'à cette extrémité, on peut se demander si on ne pourrait pas avantageusement remplacer cet agent maladroit par une régulation de l'Etat. Celui-ci, en agissant sur les "règles du jeu" qui génèrent les risques, en particulier les risques de marché, peut les faire disparaître plus efficacement que les spéculateurs qui, dans le meilleur des cas, n'agit que sur les symptômes. En tout cas, on voit par là que si le marché est très probablement le meilleur régulateur possible du commerce de l'assurance - ce qui implique que l'Etat doive refuser de s'y intéresser - en revanche, l'intervention publique peut être tout à fait justifiée en ce qui concerne les risques non assurables, lesquels ne peuvent être pris en charge par les marchés financiers que par l'intermédiaire d'un coût considérable pour la collectivité.

J-M- Boussard, 17 mars 2000